

Prix du procureur général du Manitoba pour la sécurité des collectivités

2008

Formulaire de commande de billets Cérémonie de remise des prix 2008 – 21 novembre

The Fairmont Winnipeg • 2, place Lombard, Winnipeg (Manitoba)
Accueil : de 11 h à 13 h 30

- Billets :** Les billets pour la cérémonie coûtent 25 \$ chacun. Ce prix comprend le dîner.
- Hébergement :** Les participants doivent prendre leurs propres dispositions pour le transport, l'hébergement et les repas (sauf le repas du soir de la cérémonie). Un tarif de groupe pour un nombre limité de chambres est offert à l'hôtel :
- The Fairmont Winnipeg
2, place Lombard
Winnipeg (Manitoba) R3B 0Y3
Téléphone : 204-957-1350
Télécopieur : 204-956-1791
- Les chambres à prix réduit seront attribuées sur la base du premier arrivé, premier servi. Il faut donc réserver le plus tôt possible, en mentionnant le nom de groupe *Manitoba Attorney General Safer Community Awards Dinner* au moment de la réservation, afin d'obtenir le prix spécial convenu.
- Paiement :** **Les billets doivent être entièrement payés avant la cérémonie. Aucune commande ne sera acceptée après le 14 novembre 2008.**
- Annulation :** Les personnes qui n'annulent pas leur commande au moins dix jours ouvrables avant le jour de la cérémonie, ou qui ne se présentent pas à la cérémonie, devront payer le prix plein de la commande. En cas d'imprévu, il est permis de désigner une autre personne en remplacement.

Inscription

Participant ou personne-ressource : _____ Tél. : _____ Téléc. : _____

Organisme : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Commande de repas special

Indiquer s'il est nécessaire de prévoir un repas spécial, ainsi que le nombre de repas spéciaux requis.

Végétarien Diabétique Autre (veuillez préciser) _____

Prix des billets

Description du billet	Quantité	Prix unitaire	Total
Billet(s) pour la cérémonie		25 \$*	\$
* Le prix comprend les taxes.		Total	\$

Renseignements sur la facturation

A. EMPLOYÉS DE JUSTICE MANITOBA SEULEMENT (inscriptions prises en charge par Justice Manitoba).

Étant donné qu'une écriture de journal sera faite pour facturer le service qui paie pour les billets, prière de fournir l'autorisation et les renseignements demandés ci-dessous.

Autorisation de paiement

Autorisation du superviseur

Nom du superviseur _____ Signature _____

Secteur	Centre de coûts (six chiffres)	N ^o Demande interne (neuf chiffres)	Élément de coût ou compte du GLG (sept chiffres)

B. AUTRES MINISTÈRES

Joindre une copie de l'entrée de journal pour le transfert interministériel, signée et indiquant les codes appropriés.

C. AUTRES PARTICIPANTS

Prière de joindre un chèque libellé à l'ordre du ministre des Finances et de le faire parvenir à l'adresse ci-dessous :

Envoyez le tout à : Branche de justice de la communauté

Ministère de la Justice

405, Broadway, bureau 1505

Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6

Téléphone : 204-945-0493

Sans frais : 1-800-282-8069 (poste 945-0493)

Télécopieur : 204-948-2113

Remarque : L'autorisation de paiement doit être reçue avant la tenue de l'événement. Les fonds ne seront transférés qu'après l'événement.